

Tarif des douanes

Bref, c'était une tentative tout à fait louable de libre-échange sectoriel qui donnait aux Canadiens l'occasion de pénétrer sur les marchés américain et japonais et en même temps d'importer de ces deux pays, en franchise, les pièces d'ordinateur et les semi-conducteurs dont nous avons besoin pour construire des machines mécanographiques à vendre de façon concurrentielle dans le monde entier. De notre point de vue, c'était exactement le genre d'accord de libre-échange que nous devions essayer de conclure. Cependant il a été anéanti par cette tentative malencontreuse de représailles contre les États-Unis en augmentant les droits de douane sur des produits fabriqués par les industries mêmes qui venaient à peine de s'adapter à de nouveaux droits de douane inférieurs.

Devant cette situation, les représentants des petites et moyennes entreprises étaient absolument furieux. M. Gow a poursuivi en ces termes:

Le facteur le plus important sur lequel j'aimerais attirer votre attention est la paperasserie que va entraîner ce projet de loi...

Nous avons un gouvernement qui, lorsqu'il est arrivé au pouvoir, a dit qu'il essaierait de supprimer la paperasserie pour les entreprises canadiennes. Dans ce projet de loi modifié, il l'augmente. Le gouvernement se dit partisan du libre-échange et il augmente les droits de douane et les restrictions commerciales, non seulement à l'égard des États-Unis mais aussi du Japon. Dans certains cas, comme le constate M. Gow, ce projet de loi pourrait aller jusqu'à acculer de petites sociétés à la faillite. Pourtant c'est le projet de loi que ce gouvernement conservateur a appuyé au comité sans accepter qu'on le modifie. Et M. Gow ajoutait:

Nous estimons donc avoir été trahis... puisque, en février, le gouvernement avait supprimé tous ces droits tarifaires pour nous rendre plus concurrentiels, pour la bonne raison que nous voulions être en mesure d'exporter nos produits.

Il l'a fait sans consulter l'association ni aucune société du secteur informatique ou du domaine des semi-conducteurs.

Nous avons également eu la chance d'entendre M. Allan Aiken, de la *Canadian Semiconductor Design Association*. Il a fait état de prévisions selon lesquelles la baisse des bénéfices découlant des droits imposés, dit-on, en guise de représailles risquait d'acculer à la faillite d'importants fabricants de semi-conducteurs.

Selon M. George Best, président de l'Association canadienne des fabricants de matériel de bureau, l'entente tripartite entre le Canada, les États-Unis et le Japon en vue d'abolir les droits de douane sur les pièces et les semi-conducteurs permettait d'entrevoir la suppression complète de ces droits. Les membres de l'association ont été d'autant plus renversés d'apprendre que le Canada rétablissait les droits sur les pièces d'ordinateurs et les semi-conducteurs qu'ils étaient fermement en faveur de l'entente. Alors que le gouvernement prétendait donner du fil à retordre au gouvernement américain, il n'a fait que nuire à nos fabricants. Les représentants clés de groupes qui travaillent à tous les niveaux de ce secteur ont montré, preuves à l'appui, le tort qu'on leur a causé.

● (2140)

L'Association canadienne des fabricants de matériel de bureau, l'Association canadienne de technologie avancée, organisme qui représente les fabricants d'ordinateurs et de pièces

d'ordinateur, tous ces gens qui avaient réclamé l'entente tripartite avec le Japon et les États-Unis afin de libéraliser les échanges dans leur secteur ne comprennent toujours pas qu'on veuille mettre maintenant cette mesure en vigueur sous prétexte de représailles, alors qu'elle nuira uniquement aux consommateurs, au gouvernement et aux fabricants du Canada.

Je vous demande, monsieur le Président, et je demande aux membres du comité législatif, à quoi peut bien rimer ce projet de loi. Comment peut-on imaginer qu'il puisse être utile à notre pays d'infliger à ces petites entreprises le préjudice causé par ce projet de loi. J'aimerais vraiment savoir en quoi il peut être cohérent avec ce que le gouvernement essaie de faire dans d'autres domaines de prendre cet exemple du libre-échange dans un secteur où l'industrie le souhaite, où les travailleurs le souhaitent, où les consommateurs le souhaitent, et de faire de cette entente de libre-échange quelque chose qui, au lieu de nous donner plus de liberté dans les échanges, est au contraire une véritable catastrophe pour notre industrie.

À quoi cela rime-t-il? Comment un gouvernement peut-il continuer à présenter un projet de loi comme celui-ci alors que les victimes vont être de petites entreprises et les consommateurs canadiens de tout le pays? Ce sont les petites entreprises informatisées du secteur des technologies de pointe qui vont être les victimes, alors que ce sont précisément les entreprises que nous devrions encourager à ce stade en 1986.

Je n'y comprends vraiment rien. J'attends toujours qu'un conservateur au comité législatif, à l'étape de la deuxième lecture ou à cette étape du débat, me montre la logique de cet article du projet de loi. Il ne tient absolument pas debout. Il est absurde, et un gouvernement qui aurait un peu de cohérence ou de logique reviendrait au texte de départ au lieu d'opter pour le texte amendé de ce projet de loi.

Je termine encore une fois avec un plaidoyer à la Chambre, pour qu'elle reconnaisse au moins l'absurdité que l'on commet au nom de la logique. Je suis sûr qu'aucun député du côté gouvernemental ne trouve logique de faire adopter ce projet de loi comme le gouvernement essaie de le faire.

[Français]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais prendre la parole à ce stade de la troisième lecture du projet de loi C-111, Loi modifiant le Tarif des douanes et la Loi modifiant le Tarif des douanes.

Monsieur le Président, j'aimerais apporter quelques commentaires. Je sais que le gouvernement est très pressé pour passer quelques projets de lois ce soir, mais j'aimerais quand même m'arrêter sur un des aspects de la question que je n'avais pas eu l'occasion de toucher lors de la deuxième lecture.

Au début de l'année 1986 le Canada avait signé un accord avec le Japon et les États-Unis qui permettait à ces trois pays d'échanger des pièces d'ordinateurs sans payer de douanes. Et le 26 mai 1986, nous avons accepté en première lecture ce projet de loi C-111 qui incluait, justement, cet accord de ne pas avoir de douanes à payer pour ces pièces qui nous venaient soit des États-Unis, du Japon ou du Canada.